

Investir

EN BREF

Martin Shkreli arrêté par le FBI

Martin Shkreli (photo), incarnation pour ses détracteurs de la flambée des prix des médicaments sur ordonnance aux Etats-Unis, a été arrêté jeudi par le FBI dans le



cadre d'une enquête concernant son ancien fonds spéculatif (MSMB) et un laboratoire pharmaceutique (Retrophin) qu'il a dirigé. Martin Shkreli est soupçonné d'avoir illégalement utilisé des actifs de Retrophin pour rembourser des dettes alors que MSMB venait d'essayer de lourdes pertes. À la tête de la start-up Turing, Martin Shkreli a suscité en septembre une vague d'indignation pour avoir porté de 13,50 dollars à 750 dollars le prix du comprimé de Daraprim, un traitement vieux de 62 ans contre la toxoplasmosse, qu'il venait d'acquérir.

ING passe à l'achat sur Proximus

PROXIMUS



ING a relevé sa recommandation sur l'opérateur télécom à «acheter» contre «conserver», citant sa valorisation attractive.

Casino dans le viseur de Muddy Waters

Casino a lourdement chuté à la Bourse de Paris. L'investisseur américain Carson Block, spécialiste de la vente à découvert et fondateur de la société de recherche Muddy Waters, invite à «shorter» le distributeur français en se montrant très critique au sujet de sa comptabilité. «Le problème fondamental de Casino est que ses comptes financiers sont proprement difficiles à interpréter pour comprendre la (petite) santé de la société. Ils ne font pas la distinction entre ce que Casino possède et ce qu'il doit», juge-t-il.

Large soutien des actionnaires à Solvay

Le taux de souscription à l'augmentation de capital de 95% souligne le vaste soutien des actionnaires existants, selon KBC.

SOLVAY



-40%

Chute du peso argentin

Le peso argentin a chuté de plus de 40% face au dollar, à 15 pesos pour un dollar, au lendemain de la levée, par le gouvernement libéral, du contrôle des changes instauré en 2011 pour empêcher une fuite des devises. P. 25

Les marchés digèrent bien la hausse des taux d'intérêt de la Fed

Les marchés d'actions ont rebondi au lendemain de la décision de la Réserve fédérale américaine de relever ses taux. La décision était attendue, la Fed n'a pas pris les marchés par surprise.

JENNIFER NILLE

La majorité des intervenants de marchés l'attendaient, ils l'ont eu. La Réserve fédérale américaine a relevé ses taux d'intérêt à 0,25% ce mercredi, pour la première fois depuis 2006. Cette hausse n'a pas pris les marchés par surprise. Lors de la séance de mercredi, les indices américains ont connu un peu de panique juste avant la publication du communiqué de la Fed, avant de rebondir. Ce jeudi, les marchés européens ont ouvert fortement en hausse. Le Stoxx 600 a finalement terminé sur un gain de 1,40% à 365,48 points. Le Dax a pris 2,57%, le CAC 40 1,14% et l'AEX 1,18%. À Bruxelles, le Bel 20 a suivi la tendance avec un gain de 1,68%.

Vote de confiance

Derrière le geste de la Fed, les intervenants de marché ont décelé un vote de confiance sur la poursuite de l'expansion économique américaine. Tous les membres du comité de politique monétaire ont voté en faveur de cette hausse de taux.

Pourtant, cette décision marque un retrait du soutien à l'économie américaine par la Fed, soulignant des intervenants de marché. Toutefois, Eric Dor, directeur des études économiques à l'IESEG (Université catholique de Lille), constate que l'économie américaine a été relancée non pas tellement par la politique monétaire,



La présidente de la Fed a pris les marchés en douceur. © BG

«La Réserve fédérale a relevé ses taux pour sa tranquillité d'esprit.»

PATRICK O'HARE
ANALYSTE, BRIEFING

mais plutôt par de fortes réductions d'impôts et par la forte diminution des prix de l'énergie. Le cours du WTI, référence pour le marché américain, a touché ce jeudi un plancher depuis 2008 à 34,90 dollars.

«Il ne faut pas oublier que si la Fed a relevé ses taux, ce n'est pas tant pour la croissance économique que pour sa tranquillité d'esprit», relève Patrick O'Hare, analyste de Briefing. La Fed cherche désespérément une marge de manœuvre sur ses taux au cas où l'économie subit le coup d'un futur choc économique.»

Hausses graduelles à venir

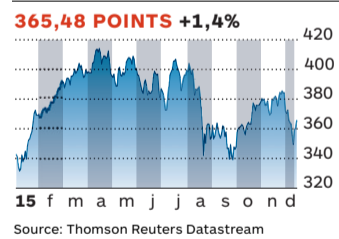
L'enjeu pour les marchés repose désormais sur deux éléments. Le premier est la mise en œuvre, ce jeudi, d'un nouveau dispositif d'intervention sur le marché monétaire destiné à faire décoller les taux à court terme. Pour s'assurer qu'ils s'éloignent des niveaux proches de zéro auxquels la Fed les a cantonnés depuis sept ans, elle a de fait abandonné le plafond de ses opérations rémunérées au jour le jour (ON RRP), ouvrant la porte à ses soumissions allant jusqu'à 2.000 milliards de dollars pour sa première adjudication qui se déroulait hier soir.

Le second élément repose sur les prochaines hausses de taux de la Fed. Janet Yellen, la présidente de la banque centrale, a précisé mercredi lors d'une conférence de presse que ces hausses seront graduelles. Selon le responsable de la stratégie d'investissement chez BlackRock, Russ Koesterich, la Fed devrait encore relever ses taux deux ou trois fois en 2016.

EURO EN DOLLAR US



INDICE STOXX 600



Année à oublier pour Euronext?

L'année 2015 s'achève sur une victoire en Justice pour Euronext. Mais le groupe qui rassemble les Bourses de Paris, Amsterdam, Bruxelles et Lisbonne a connu une année riche en démêlés judiciaires et réglementaires, ainsi qu'en panes informatiques. Ce jeudi, la Justice néerlandaise a tranché en faveur du groupe dans le litige qui l'oppose au ministère des Finances néerlandais. Celui-ci avait requis une provision de

L'année a été riche en démêlés judiciaires et réglementaires pour Euronext.

250 millions d'euros de fonds propres à Euronext dans le cadre de sa scission en 2014. Car pour rappel, avant cette date, la société faisait partie du groupe NYSE Euronext, racheté par l'Intercontinental Exchange. Cette décision de Justice tombe une semaine à peine après la sanction de 5 millions d'euros infligée par l'AMF à Euronext, pour avoir failli dans son obligation de neutralité et d'impartialité envers ses membres de marché.

Un fonds de pension paneuropéen pour les chercheurs lancé en 2016

Le fonds de pension transfrontalier créé à la demande de la Commission européenne au profit de la mobilité des chercheurs en Europe aura la Belgique comme juridiction d'attache. Il pourrait être en activité dès mai 2016.

PHILIPPE GALLOY

Conserver un seul et même fonds de pension tout en allant travailler dans un autre pays de l'Union européenne (UE) pour un nouvel employeur? Cette possibilité sera bientôt offerte aux travailleurs actifs dans le secteur de la recherche en Europe grâce au fonds de pension paneuropéen Resaver, qui sera juridiquement localisé en Belgique.

«Le consortium d'employeurs – universités, instituts de recherche, etc. – créé en octobre 2014 pour mettre en place ce fonds de pension a rendu visite à plusieurs autorités de contrôle nationales cette année et, au terme de ce tour des différentes juridictions, il a décidé que le fonds serait basé en Belgique, explique Thierry Verkest, partner chez

Aon, leader mondial du management des risques et des ressources humaines, sélectionné par la Commission européenne pour fournir l'expertise nécessaire à la constitution du futur fonds de pension. Ce choix est dû à la flexibilité de la législation belge applicable aux fonds de pension. Celle-ci ne prévoit pas de normes quantitatives mais se réfère plutôt au concept de 'bon père de famille', qui offre suffisamment de latitude dans un cadre de prudence.»

Ainsi, les règles qui suivra le fonds en matière de financement, d'investissement et de structure de gestion peuvent être définies avec beaucoup de souplesse dans le cadre juridique belge. À condition évidemment d'observer la prudence requise, sous le contrôle de la FSMA, l'Autorité des services et marchés financiers.

Quatre années

Ce futur fonds paneuropéen, baptisé «Resaver», fait partie d'un programme de la Commission européenne visant à rendre l'UE plus at-

trayante pour les chercheurs. Jusqu'à présent, les pensions complémentaires étaient plutôt un obstacle à la mobilité des chercheurs européens: ils avaient tendance à continuer à travailler pour le même employeur dans le même pays pour éviter de perdre leurs droits de pension. D'où l'idée de leur offrir l'accès à un fonds transfrontalier qu'ils pourront alimenter quel que soit le pays où ils travaillent et quel que soit leur secteur d'activité, public ou privé.

Pour que cette idée aboutisse, il reste encore beaucoup de travail. Le contrat passé entre la Commission européenne et Aon court sur quatre années au terme desquelles le fonds Resaver devra offrir des plans de pension complémentaires à des chercheurs d'au moins neuf pays de l'UE.

«Récemment, nous avons beaucoup travaillé sur la communication, afin d'informer un maximum d'universités et d'instituts de recherche de l'existence future de ce fonds», explique Thierry Verkest. Nous avons aussi préparé les appels d'offres publics à destination des

différents prestataires indispensables au fonctionnement du fonds: gestionnaire de portefeuille, organisme chargé des aspects administratifs, actuaire, réviseur, etc.»

Objectif mai 2016

Dans les semaines qui viennent, Aon va rencontrer plusieurs candidats qui ont répondu à ces appels d'offres. «Notre travail des prochaines semaines consistera à aider le consortium à sélectionner les prestataires du fonds, poursuit Thierry Verkest. Ensuite, il faudra rédiger ses statuts, prévoir des conventions de gestion, réaliser un plan de financement, élaborer une stratégie d'investissement, etc. Tout sera traduit dans des documents qui, nous l'espérons, pourront être soumis à la FSMA pour la fin 2015.»

Pour qu'un fonds de pension puisse être soumis à l'autorité de contrôle, il faut qu'il soit en mesure de fonctionner immédiatement. Il faut donc des affiliés potentiels. À cette fin, des universités de Hongrie et d'Autriche, ainsi qu'un institut de recherche italien, ont été les pre-

miers à répondre à l'appel. «Nous espérons un agrément pour la fin du premier trimestre 2016», confie Thierry Verkest.

Ensuite, il faudra encore soumettre le dossier aux autorités de contrôle des pays concernés par ce futur fonds de pension transfrontalier, afin qu'elles confirment sa conformité au droit social et au droit du travail de ces Etats. Une fois cette ultime étape franchie, «le fonds Resaver pourra débiter officiellement vers le mois de mai 2016, si tout va bien», conclut Thierry Verkest.

Restera alors à prospecter le marché pour attirer davantage d'employeurs vers ce fonds. La majorité de ceux qui se sont déjà manifestés préfèrent attendre que le fonds soit actif avant de s'engager. Il y a de toute façon de la marge puisqu'il faut que le fonds couvre neuf pays européens avant quatre ans. En Belgique, Aon a déjà pris contact avec l'Abip (Association belge des institutions de pension) pour organiser la promotion du fonds Resaver.

«Le fonds Resaver pourra débiter officiellement vers le mois de mai 2016, si tout va bien.»

THIERRY VERKEST
AON